

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 481

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 15 BIS

À la fin de la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« des personnes morales concernées »

les mots :

« de ces participants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.